



Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres visant à élargir le flottant et à augmenter la liquidité du titre

« La mise en place d'une ligne de financement en fonds propres permettra de poursuivre l'élargissement de notre flottant et contribuera ainsi à renforcer progressivement la liquidité du titre. C'est un facteur important dans la construction de notre histoire boursière qui nous donnera accès à un spectre plus large d'investisseurs pour accompagner notre fort développement », déclare Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

* * *

Voltalia (Euronext Paris, code ISIN : FR0011995588), producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables, annonce ce jour la mise en place d'une ligne de financement en fonds propres avec l'objectif d'augmenter la liquidité du titre grâce à un élargissement du flottant.

Voltalia avait déjà franchi une première étape dans la poursuite de cet objectif en réalisant avec succès, en janvier 2015, une opération de placement privé lui ayant notamment permis d'accroître la part du flottant à près de 15% du capital de Voltalia.

Dans le cadre du dispositif annoncé ce jour, la Société a émis un total de 1.000.000 de bons donnant droit à la souscription d'un même nombre d'actions au profit de Kepler Cheuvreux qui, sous réserve que les conditions définies par les parties soient réunies, s'est engagée à les exercer au cours des 36 prochains mois, dont 250.000 bons au moins durant les 12 premiers mois. Parmi ces conditions figure une limite quant au nombre d'actions nouvelles à émettre dans le cadre d'un exercice de bons¹.

L'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions donnerait lieu à l'émission d'un nombre total de 1.000.000 actions nouvelles, représentant, sur la base du cours de ce jour², un montant total de 10,0 millions d'euros dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement en fonds propres. Le flottant pourrait ainsi passer de 14,7% à 17,8% du capital de la société. Dans ce cadre, à titre indicatif, un actionnaire détenant 1,0% du capital verrait sa participation passer à 0,963% du capital³.

Le prix d'émission des actions nouvelles correspondra à la moyenne des cours pondérés par les volumes des deux séances de bourse précédant la date d'exercice des bons de souscription d'action, diminuée d'une décote de 5,0%. Cette décote permet à Kepler Cheuvreux, qui n'a pas vocation à rester au capital de la société, d'intervenir en tant qu'intermédiaire financier et garant dans le cadre d'un engagement de prise ferme.

¹ Le nombre cumulé d'actions nouvelles émises sur exercice des bons sera inférieur ou égal à 25% du nombre d'actions Voltalia échangées sur Euronext, hors négociations de bloc, à compter de la mise en place de la ligne de financement.

² Cours de clôture de l'action au 22 octobre 2015, soit 10,03 €.

³ Sur la base des 26.189.563 actions composant le capital de Voltalia au 30 septembre 2015.



Voltalia rappelle qu'elle dispose d'une situation financière solide avec une trésorerie de 75 millions d'euros au 30 juin 2015.

Cette opération a été mise en place sur le fondement de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 11 juin 2015 et de l'article L.225-138 du code de commerce.

Conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Le nombre de titres émis dans le cadre de ce contrat et admis aux négociations fera l'objet d'avis Euronext, ainsi que d'une communication mensuelle relative au nombre total de droits de vote et actions composant le capital de la Société.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires T3 2015, le 29 octobre 2015 (post bourse).

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

- *Producteur d'électricité à base d'énergies renouvelables. Voltalia développe et exploite des projets multi-sources (éolien, solaire, hydraulique et biomasse) pour un total de 271 MW installés.*
- *Voltalia est présent en France, au Brésil, en Guyane, au Maroc et en Grèce.*
- *Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris depuis juillet 2014 (FR0011995588 – VL TSA).*

Actifin

Relations presse/investisseurs : Alexandre Commerot

Tel : +33 1 56 88 11 11 E-mail : acommerot@actifin.fr

Kepler Chevreux

Thierry du Boislouveau

Tel : +33 1 53 65 36 85 E-mail : thierry.duboislouveau@keplerfcf.com

Voltalia

Marie de Lauzon, Secrétaire Général

Tel : +33 1 44 63 14 40 E-mail : invest@voltalia.com

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Voltalia et à ses activités. Voltalia estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de base de Voltalia enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2015 sous le numéro R.15-029 et disponible sur le site internet de la Société (www.voltalia.com), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voltalia est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voltalia ou que Voltalia ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voltalia diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Voltalia dans un quelconque pays.